

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence le 17 janvier 2022.

Le comité national dénonce la politique DSNA de restriction de la mobilité. Cette politique non concertée et contre-productive prive les contrôleurs aériens de perspectives quant à leurs plans de vies personnelles et professionnelles. Le comité national affirme l'urgence d'un plan mobilité qui réponde aux enjeux opérationnels et sociaux et qui permette de restaurer d'une part, un niveau de mobilité raisonnable et, d'autre part, une gestion adaptée des « articles 60 ».

Le comité national note que les études des mandats concernant une réorganisation des espaces des approches tiendront désormais compte de l'expertise des contrôleurs concernés. Il s'agissait d'un pré-requis indispensable pour envisager la poursuite de ces études. Ces projets devront s'inscrire dans un dispositif opérationnel garantissant la sécurité et socialement équilibré.

Le comité national suit attentivement les travaux liés à la prorogation des mentions linguistiques. Il revendique, d'une part, que la formation continue des contrôleurs aériens *via* le PIFA demeure suffisamment dimensionnée pour assurer le maintien de compétence de tous et, d'autre part, le retour des immersions en pays anglophones, gelées pour raisons sanitaires.

Le comité national constate le point de rupture atteint à Tahiti-Faa'a et exige le retour à une situation apaisée au SEAC-PF. Il mandate le bureau national pour obtenir, par tous les moyens adaptés, un retour à la sérénité nécessaire à l'exercice des services du contrôle aérien.

Adopté à l'unanimité